



Québec, le 12 octobre 2012

L'honorable Peter Kent
Ministre de l'environnement
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, 28^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0H3

Objet : Coupures en archéologie à Parcs Canada_ région Québec

Monsieur le Ministre,

Nos membres ont été surpris et déçus d'apprendre la position du gouvernement fédéral concernant la gestion des ressources archéologiques au pays, plus précisément au Québec. Les nombreuses coupures de ressources humaines à Parcs Canada qui ont été amorcées et la volonté de transférer les collections du Québec à Ottawa laissent présager le pire pour la connaissance archéologique au Québec.

Lors de l'assemblée générale annuelle des membres d'Action patrimoine qui s'est tenue à Trois-Rivières le 11 juin 2012, une résolution unanime a été prise afin de vous demander de revenir sur cette décision et de favoriser dans un avenir immédiat une collaboration avec les instances provinciales et locales pour maintenir les compétences et les ressources au sein du gouvernement, donnant ainsi un signal clair que le leadership en matière archéologique appartient aux instances publiques.

Considérant que :

- les compétences développées par Parcs Canada quant à la connaissance de l'archéologie historiques sont uniques au pays, surtout au Québec puisqu'il s'agit du berceau de la Nouvelle-France et du pays lui-même;
- les ressources consacrées à développer cette compétence depuis plusieurs décennies n'ont pas leur pareil à d'autres niveaux de gouvernement. Il importe donc qu'une vision claire du développement de ces connaissances soit maintenue et articulée par les plus hautes instances du pays;
- les collections recueillies lors des fouilles appartiennent aux collectivités dans lesquelles elles ont été mises au jour et qu'elles contribuent à éclairer des pans importants de l'histoire autant sur le plan local, régional que national;
- le secteur privé ayant des impératifs commerciaux autres que le seul bien public, il ne peut venir compenser un effort gouvernemental moins important en matière d'archéologie. Le recours systématique au secteur privé pour tous les travaux en archéologie amènera forcément à moyen terme une diminution de la connaissance en matière d'histoire et de préhistoire au pays, puisqu'on peut présumer que l'étendue des études sera moindre;

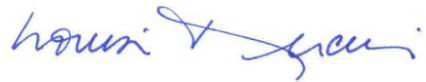
En conséquence, Action patrimoine demande au gouvernement fédéral de faire marche arrière et de maintenir des services archéologiques solides au Québec, à même les services de Parcs Canada.

Notre organisme vous demande par ailleurs de conserver au Québec les collections recueillies sur le territoire québécois au cours des dernières décennies, car nous estimons que les rapatrier dans un service général à Ottawa leur ferait perdre tout leur sens et leur pouvoir d'évocation.

Rappelons qu'Action patrimoine est l'un des tous premiers groupes associatifs qui s'est constitué au Québec en 1975, pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages culturels du Québec. Connue sous le nom de Conseil des monuments et sites du Québec jusqu'en 2011, notre organisation est active et compte des membres dans l'ensemble du territoire québécois. En partenariat avec tous les acteurs du patrimoine, elle veille à diffuser l'information patrimoniale et sensibiliser le plus grand

nombre à l'importance de reconnaître et préserver le patrimoine culturel pour les générations actuelles et futures.

Espérant que cette requête soit entendue, recevez monsieur le Ministre Kent, l'expression de nos salutations distinguées.



Louise Mercier
Présidente

cc. M. Maka Kotto, Ministre de la Culture et des Communications du Québec